



Le + syndical

Économie, Finances

**Fédération CFE-CGC
des MEF**

Immeuble Turgot – Télédock 909
86/92 allée de Bercy
75012 PARIS

Tél. : 01 53 18 00 69 – Fax. : 01 53 18 01 95
Mél. : federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr
Site : <http://www.cgc-finances.info/>

COMPTES FINANCIERS

**DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CFE-CGC
DES MEF**

AU 31/12/2022

SIREN 444 962 443

BILAN au 31/12/2022

Actif	2022			N-1	Passif	2022	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
Actif immobilisé (I)	1 000,00	1 000,00	0,00 €	0,00 €	Fonds syndicaux	29 360,21 €	29 360,21 €
Actif incorporel	0,00		0,00 €	0,00 €	Réserves	7 230,74 €	7 230,74 €
Actif corporel	1 000,00	1 000,00	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau	5 245,15 €	0,00 €
Actif Financier	0,00		0,00 €	0,00 €	Résultat	3 620,45 €	5 245,15 €
					Total (I)	45 456,55 €	41 836,10 €
Actif circulant (II)	2 378,00		2 378,00 €	2 156,00 €	Provisions (II)	500,00 €	0,00 €
Stock et fournitures	2 000,00	0,00	2 000,00 €	2 000,00 €	Fonds dédiés (III)	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00		0,00 €	0,00 €			
Créances	378,00		378,00 €	156,00 €			
					Dettes d'exploitation	34,65 €	93,10 €
Disponibilités (III)	43 613,20		43 613,20 €	39 773,20 €	Dettes diverses	0,00 €	0,00 €
					Total (IV)	34,65 €	93,10 €
Comptes de régularisation (IV)	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	Comptes de régularisation (V)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	46 991,20	1 000,00	45 991,20 €	41 929,20 €	Total (I+II+III+IV+V)	45 991,20 €	41 929,20 €

Le résultat comptable comprend le résultat définitivement acquis sur l'exercice. Le résultat comptable ne pouvant être distribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé "excédent" et le résultat négatif "déficit". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou du déficit.

1) Actif immobilisé :

Ce poste demeure inchangé.

2) Stock :

Pour tenir compte des remarques formulées par les vérificateurs aux comptes sur le stock au 31/12/2021 lors de l'examen des comptes 2021, il a été procédé pour ordre à un inventaire physique des fournitures au 31/12/2022.

Celui-ci s'élève à 4.957,66 € (cf inventaire en annexe). Précision faite que le montant de la dotation globale de fonctionnement allouée par le Secrétariat général à la Fédération CGC est inconnu et que les fournitures commandées sur cette dotation auprès de l'UGAP sont partagées entre la Fédération et tous les syndicats présents sur le site Turgot.

Aussi, une quote-part de ce stock d'un montant de 2.000 € pour les seuls besoins de la Fédération semble pertinent. De ce fait, aucune variation de stock n'a été constatée sur 2022.

3) Créances :

Au 31/12/2022, les syndicats CGC directionnels Douanes, Centrale et CAP DGFIP restaient redevables de leurs cotisations 2022 pour respectivement 120 €, 60 € et 30 €. La CGC DGCCRF présente au 31/12/2022 une dette cumulée de 168 € (78 + 90) sur cotisations 2021 et 2022 non réglées.

Les sommes dues par la CGC Douane, la CGC Centrale et CAP DGFIP ont été acquittées début 2023. La DGCCRF n'a toujours pas régularisé sa situation à ce jour.

4) Disponibilités :

La trésorerie est répartie entre les sommes figurant au solde du compte courant bancaire pour 8 964,53 € et celles sur le livret A pour 34 648,67 €.

5) Report à nouveau (RAN):

Lors de l'approbation des comptes 2021, il a été voté l'affectation en report à nouveau créditeur du résultat bénéficiaire 2021 d'un montant de 5.245,15 €.

6) Résultat comptable :

Un résultat excédentaire de 3.620,45 € est constaté au terme de 2022, contre 5.245,15 € en 2021, soit une baisse d'environ 30 %.

Cette baisse s'explique essentiellement par :

- l'octroi au jeune syndicat CAP DGFIP d'une aide au développement d'un montant de 1.000 € pour faire face à l'achat de goodies à son sigle destinés à le faire connaître en cette année électorale
- et par la constitution d'une provision pour charges d'un montant de 500 €, correspondant à la quote-part due par la Fédération CGC sur les frais de graphisme et impression des tracts électoraux engagés par la Fédération UNSA au nom de la liste d'alliance UNSA/CFE-CGC au CSAM.

Pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter le report à nouveau créditeur de 2022 (soit 5.245,15 € correspondant à l'excédent 2021) dans les réserves facultatives et d'affecter l'excédent 2022 (soit 3.620,45 €) en report à nouveau créditeur.

7) Provisions :

Lors du protocole d'alliance entre les fédérations USA et CFE-CGC pour les élections au CSAM, il a été convenu que l'UNSA se chargerait de faire maquetter et imprimer les tracts de la campagne élections professionnelles 2022, les frais correspondants étant ventilés ensuite selon la clé de répartition, soit une quote-part de frais de 37% à la charge de la CGC.

A cet effet, il a donc été constitué une dotation aux provisions pour charges d'un montant de 500 €.

Pour information, la facture correspondant à la quote-part des frais dévolue à la Fédération CFE-CGC, en date du 31 janvier 2023, s'élève à 475 € TTC. Elle a été payée début 2023.

8) Dettes d'exploitation :

Il s'agit de sommes non remboursées au 31/12/2022 à F. DUPONT.

Le montant de 34,65 € dû à F. DUPONT correspond à l'achat, sur ses deniers personnels, de chocolats offerts en cadeaux de fin d'année au bureau du dialogue social, à l'atelier reprographie et à l'atelier de carterie.

Ces montants ont été remboursés début 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/2022

	2022	N-1		2022	N-1
Charges d'exploitation (I)	5 308,07 €	3 300,00	Produits d'exploitation (I)	8 458,00 €	8 367,00
Achats	312,00 €	12,00	Cotisations	690,00 €	599,00
Autres charges externes	3 498,07 €	3 288,00	Subventions	7 768,00 €	7 768,00
Impôts et taxes	0,00 €	0,00	Autres produits	0,00 €	0,00
Charges de personnel	0,00 €	0,00	Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et provisions	500,00 €	0,00	Reprises des amortissements et provisions		
Autres charges	1000,00 €	0,00			
Charges financières (II)	0,00 €	0,00	Produits financiers (II)	470,52 €	178,15
Charges exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00	Produits exceptionnels (III)	0,00 €	0,00
Engagement à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I+II+III+IV)	5 308,07 €	3 300,00	Total (I+II+III+IV)	8 928,52 €	8 545,15
Solde créditeur : Excédent	3 620,45 €	5 245,15	Solde débiteur : Déficit		
TOTAL GENERAL	8 928,52 €	8 545,15	TOTAL GENERAL	8 928,52 €	8 545,15

* A titre purement indicatif, les locaux et les salaires des permanents fédéraux sont pris en charge par l'Administration.

9) Charges d'exploitation :

Elles sont constituées des achats et autres charges externes suivantes :

- Achats (Kit manif gilets, brassards, badges) : 312,00 € (12 € en 2021)
- Abonnement annuel à la revue Acteurs Publics : 250 € (210 € en 2021)
- Frais divers (cadeaux chocolats, stylos goodies) : 1 474,65 € (48,60 € en 2021)
- Remboursement des frais de déplacement (BF/Comptes) : 519 € (1 148,44 € en 2021)
- Restauration (BF, audit comptes, invitations) : 1 191,96 € (1 821 € en 2021)
- Frais bancaires : 60,26 € (59,16 € en 2021)
- Dotation aux provisions : 500 €
- Aide Financière CAP DGFIP : 1 000 €

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation globale de 2.000 € essentiellement générées par des frais non récurrents : aide financière CAP DGFIP (principe voté lors du BF du 28/02/2020), provision pour frais de graphisme et tirage des tracts électoraux CSAM 2022, achats de stylos goodies « Votez CGC » pour la campagne électorale des syndicats affiliés.

La baisse substantielle des frais de déplacement et restauration s'explique par le fait que 2022, contrairement à 2021, n'était pas une année d'Assemblée Générale.

10) Cotisations :

Le BF du 28/02/2020 avait acté le principe d'un versement d'une cotisation annuelle d'un montant global de 600 € répartie entre chaque syndicat en fonction des mandats détenus à l'AG.

Cette résolution n'avait pas été amendée au titre de 2021, bien que le nombre total de mandats lors de l'AG du 09/07/2021 soit passé de 22 à 23, le montant global de 600 € ayant simplement été ajusté pour 2021 au nouveau nombre de mandats.

Lors du BF du 09/12/2022, la proposition d'augmenter le montant de la cotisation globale à 690 €, pour lisser l'absence de versement par la CGC DGCCRF et par souci d'arrondi de la quote-part par mandat, été validée à l'unanimité. La participation forfaitaire des syndicats au budget de la Fédération s'élève donc à 30 € par mandat (690/23).

11) Subventions :

Une subvention de 7.768 € a été accordée à notre syndicat par le Secrétariat Général compte tenu de la représentativité obtenue par notre Fédération lors des dernières élections.

A noter l'absence de subvention de la Fédération Services publics en faveur de notre fédération.

12) Produits financiers :

Il s'agit de la rémunération du livret A.

Les comptes de la fédération ont été validés à l'unanimité lors du Bureau Fédéral du 07/04/2023, sous réserve des observations à venir des commissaires aux comptes.

13) Informations hors bilan :

A) Equivalent Temps Plein accordé par l'administration :

1) Crédit de temps syndical 2022 en ETP :	17,39
dont Décharges d'activité de service :	9,58
dont Crédits d'heures :	2,18
Solde inutilisé :	5,63

2) Crédit d'heures exceptionnel 2022 en ETP : **1,50**

Répartition du contingent entre les différents syndicats :

Directions	DECHARGE TOTALE en ETP	DECHARGE PARTIELLE en ETP	ASA en ETP
FEDERATION CGC Finances	3,00	0,00	0,00
CGC DGFIP	3,00	0,15	1,63
CGC DGDDI	1,00	0,00	0,10
CGC Centrale	0,00	0,00	0,60
CGC INSEE	0,33	2,10	0,45
CGC DGCCRF	0,00	0,00	0,00
TOTAL	11,76	2,25	2,18

Ne sont pas décomptés les deux permanents retraitables dans l'année (1 DGFIP + 1 Fédération)

B) Moyens mis à disposition de la Fédération CGC Finances par l'administration :

a) Informatique :

- Un mopieur multi-fonctions ;
- Quatre ordinateurs portables nominatifs avec clavier, souris et écran fixe
- Trois ordinateurs portables en libre-service avec clavier, souris et écran fixe
- Quatre smartphones nominatifs « Licorne »

b) Locaux :

La Fédération dispose de locaux au 1^{er} étage de l'immeuble Turgot situé à Paris 12^{ème}.